

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 09 AVRIL 2021

Absents excusés : CHALANDON Edith – ROLLAND Yann – POYET Bruno – CHALLET Thierry

PROCES-VERBAL REUNION DU 16 FEVRIER 2021

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 16 février 2021.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Commune :

Résultat fonctionnement :

Dépenses : 317.618,63 € - Recettes : 367.548,98 €

Excédent reporté : 318.876,75 € - Solde excédentaire : 368.807,10 €

Résultat investissement :

Dépenses : 133.591,46 € - Recettes : 194.378,13 €

Excédent reporté : 69.906,47 € Solde excédentaire : 130.693,14 €

Restes à réaliser : Dépenses : 140.361 € - Recettes : 0 € Déficit : 140.361 €

Solde déficitaire : 9.667,86 €

Approuvé à l'unanimité

Assainissement :

Résultat exploitation :

Dépenses : 23.680,14 € - Recettes : 52.913,78 €

Excédent reporté 37.154,05 € (affecté à l'investissement) Solde excédentaire : 29.233,64 €

Résultat investissement :

Dépenses : 66.715,70 € - Recettes : 48.421,05 €

Déficit reporté : 28.409,99 € Solde déficitaire : 46.785,64 €

Approuvé à l'unanimité

Commerce :

Résultat fonctionnement :

Dépenses : 3.708,43 € - Recettes : 3.110,14 €

Excédent reporté 4.354,76 € Solde excédentaire : 3.756,47 €

Excédent reporté en investissement : 5.656,50 €

Approuvé à l'unanimité

COMPTE DE GESTION 2020

Les comptes de gestion du Receveur municipal sont identiques aux comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS

Commune :

Au compte 1068 excédent fonctionnement mis en investissement : 9.667,86 € - au compte 002 excédent fonctionnement reporté : 359.139,24 €

Au compte 001 : excédent investissement reporté : 130.693,14 €

Assainissement :

Au compte 1068 excédent fonctionnement mis en investissement : 29.233,64 €

Au compte 001 déficit investissement reporté : 46.785,64 €

Commerce :

Au compte 002 excédent fonctionnement reporté : 3.756,47 €

Au compte 001 excédent investissement reporté : 5.656,50 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Suite à la réforme fiscale, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La commission des finances propose une augmentation des taux d'imposition pour compenser la baisse des fonds de concours de la CCFE. Les taux sont fixés, avec une augmentation de 2,8 %, comme suit :

TFPB : de 23,58 % à 24,24 % - TFPNB : de 30,09 % à 30,94 %

Vote des taux : à l'unanimité.

INSTAURATION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

La commission des finances propose au conseil municipal d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), pour une application en 2023.

La commune pourra majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), après mise en place de la THLV. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure la THLV.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Commune : Fonctionnement : 663.308 € - Investissement : 1.010.067 € - A l'unanimité

Assainissement : Fonctionnement : 50.976 € - Investissement : 80.485 € - A l'unanimité

Commerce : Fonctionnement : 6.876 € - Investissement : 5.866 € - A l'unanimité

TRANSFERT OU NON PLUI A LA CCFE

La compétence du PLUI est obligatoire par les communautés de communes, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la CCFE et représentant au moins 20 % de la population. Le président actuel de la CCFE ne souhaite pas élaborer un PLUI ni un PLH, pour permettre aux communes de garder la compétence, en matière d'urbanisme. Mme Annie CREPIAT demande, s'il y avait un PLUI, est-ce que le PLU de la commune de Valeille, ne serait pas remis en cause ? M. le Maire indique, que si la CCFE élaborait un PLUI, il reprendrait les PLU des communes, tel quel, qui ont été validés récemment, dans le PLUI.

Le Conseil Municipal décide le non transfert du PLUI à la communauté de communes de Forez-Est.

ECOLE : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTREE 2021

Suite à un courrier de M. l'Inspecteur de l'Académie de la Loire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les horaires de l'école, à partir de la rentrée scolaire 2021-2022. Ces horaires feront l'objet d'un arrêté à l'identique pour trois ans.

Après avis du Directeur de l'école de Valeille, le Conseil Municipal décide de reconduire, les rythmes scolaires : Semaine de quatre jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi - Horaires réguliers : 8h30 à 12h – 14h à 16h30

QUESTIONS DIVERSES

- Visite de l'opérateur Free, par rapport aux zones blanches au niveau des portables. La commune est reconnue zone blanche et la Préfecture a désigné l'opérateur qui installera une antenne, sur la commune de Valeille. Pour la commune de Valeille, c'est l'opérateur Free qui installera une antenne, en sachant, que tous les autres opérateurs pourront utiliser cette antenne. Après visite, avec l'opérateur Free, plusieurs terrains de la commune ont été présentés. C'est le terrain, vers la station d'épuration, qui lui a paru le plus adéquat et après passage d'un drone, les résultats ont été concluant. L'antenne aura une hauteur de 36 mètres. Elle serait installée près du hangar, près d'arbres, pour qu'elle soit le plus possible cachée. Une réunion sur le terrain aura lieu le 22 avril 2021.

- Défibrillateur : la CCFE va installer 26 défibrillateurs, elle propose aux communes membres, de mutualiser cet achat. M. le Maire informe qu'une présentation a été faite par l'entreprise, qui propose, soit l'achat de défibrillateurs, soit la location de défibrillateurs. Un défibrillateur pourrait être installé vers la mairie ou l'école. Le boîtier est à acheter par la mairie. A suivre, dans le cadre de la mutualisation.

- Elections régionales et départementales : elles sont maintenues, le dimanche 13 et le dimanche 20 juin 2021. Il est demandé à tous les conseillers municipaux d'être présents ces dimanches pour tenir les bureaux de vote.

- Des personnes de la poste sont venues, pour proposer à la commune de Valeille, une solution pour recycler les masques à usage unique, par l'installation de containers cartons. Le coût pour la commune n'a pas été communiqué. Deuxième proposition par la Poste : mettre une caméra sur la voiture du facteur, qui pourrait avertir la commune des trous formés sur la chaussée.

Le Conseil Municipal ne voit pas l'utilité de ces propositions.

- Mme CHALANDON Nadine et M. LAGRANGE François voudraient acheter un terrain à la commune de Valeille, situé à côté de leur maison, lotissement Les Haras, terrain qui est derrière la Maison des Associations. Ils feraient construire une maison d'habitation, qui louerait dans un premier temps comme bureau à l'entreprise de M. LAGRANGE François. Ce serait environ 650 m² qui pourrait être vendu. M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de réfléchir au prix de vente de ce terrain. Jean-Marie FRANCE demande si pour la commune, il ne serait pas préférable de vendre, ce terrain, pour une maison d'habitation, plutôt qu'un bureau. Croquis présenté au conseil municipal, du terrain qui pourrait être vendu à Mme CHALANDON et M. LAGRANGE, ainsi que les parcelles qui pourraient être proposées à Bâtir et Loger. Pour Bâtir et Loger, deux solutions : soit la commune vend le terrain à Bâtir et Loger, soit la commune reste propriétaire du terrain, et au bout de 50 ans, la commune récupère, les constructions, après remise en état, par Bâtir et Loger. Le Conseil Municipal préfère vendre les terrains à Bâtir et Loger.

- Laura PLOTON a reçu un mail par rapport au schéma de lecture publique 2021 – 2027. Elle indique qu'elle doit répondre à une consultation, pour élaborer un plan d'action adaptée aux enjeux des bibliothèques.

- Marie-Louise VENET fait le compte-rendu de la commission tourisme, de la CCFE.

- Annie CREPIAT a fait une petite journée sur les déchets. Le matin, c'était une information, sur le recyclage du verre et l'après-midi, des ateliers sur les déchetteries. Lors de cette petite journée, la ressourcerie de Chazelles sur Lyon et de Saint Symphorien sur Coise leur a été présentée. Une ressourcerie pourrait s'ouvrir sur Epercieux Saint Paul. Elle informe qu'une distribution de compost est prévue, mi-avril. Renseignements dans les déchetteries. Philippe DEROSIER informe, qu'à Panissières, il y a eu une collecte de pneus agricoles, qui seront recyclés dans les cimenteries.

- M. le Maire présente au Conseil Municipal, le nouveau plan de la salle d'animation. Lydie MARGOTAT demande si au niveau du bar, il y aurait une modification, car elle trouve, que ce bar n'est pas très grand et qu'il y a une concentration de personnes, dans ce petit espace. Elle informe qu'il serait peut-être bien de réfléchir à couper à mi-hauteur le bar, pour qu'il soit ouvert sur la salle. M. le Maire indique qu'il n'est pas prévu de toucher à la structure même de la salle, ces travaux ont été prévus, pour l'accessibilité des toilettes, dans cette salle, mais que le budget ne serait plus du tout le même, si la structure du bâtiment était modifiée. La fermeture du bar, permet, lors d'un concours de belote ou d'une manifestation de ne pas entendre, dans la salle, les personnes qui discutent au bar. M. le Maire rappelle que les subventions ne sont pas accordées, par les différents organismes. La commune peut démarrer les travaux, après accusé réception des demandes de subvention, sans pour autant, savoir si l'organisme donnera une subvention pour ce projet. Il rappelle que la commune doit démarrer les travaux, avant fin juin, pour obtenir la subvention de la Région.

- Il est rappelé que le nettoyage de printemps est maintenu, mercredi 14 avril 2021, de 9h à 12h, malgré le confinement.

- Ecole : peu d'élèves étaient présents à l'école. Les enseignants venaient à tour de rôle. Le personnel de la commune était réparti, entre le matin et l'après-midi. Il n'y avait pas de cantine, car le Lycée Sainte Clair était fermé. Les enfants qui restaient pendant la pause méridienne, apportaient leur repas.

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera fixée, en fonction du PLU.